

Ruffey le p'tit mag





Urban Sketchers

SOMMAIRE

Editorial.....	page 3
Conseils municipaux 2025	page 4
Budget 2025.....	page 7
Travaux et investissements 2025	page 8
Fin du cuivre - Ligne ENEDIS	page 15
Lieutenant Jacquier.....	page 16
Il y a 50 ans, Il y a 100 ans.....	page 18
Repères calendaires	page 20
Les bénévoles	page 22
Ecole	page 24
Périscolaire	page 27
Le Foyer Rural.....	page 28
Chants d'étoile.....	page 30
La Grange.....	page 31
Les P'tits Ruffeysiens	page 32
Solida' Ruffey	page 33
ACCA et Forêt.....	page 34
ADMR/Don du sang	page 35
Météo	page 36
Règles de civilité et consignes de tri.....	page 37
Urbanisme.....	page 38
Etat Civil 2025	page 39

Le 11 septembre les « Urban Sketchers » du Jura ont fait étape à Ruffey. Composés d'une dizaine de passionnés d'architecture et de dessin, ils ont réalisé, le temps d'une journée, plusieurs planches de notre village.

Membres de cette communauté mondiale de dessinateurs valorisant la pratique du dessin in situ, ils nous présentent de manière artistique mais fidèle aux scènes observées, un témoignage esquissé sur le vif de notre quotidien.

Les rencontres ont lieu une fois par mois, généralement le deuxième jeudi, dans un endroit différent pour dessiner sur place. Les participants utilisent différentes techniques sur des carnets de voyage ou autre.

Contact : <https://france.urbansketchers.org/>
Facebook : Urban Sketchers Bourgogne Franche-Comté.

Secrétariat de Mairie

Secrétaire : Myriam GROS - Tél. : 03 84 85 03 35

E-mail : mairie.ruffey@gmail.com

Ouverture au public : Mardi : de 17 à 19 h - Mercredi : de 10 à 12 h

Jeudi : de 10 à 12 h - Vendredi : de 16h30 à 18 h 30

Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la commune
<http://ruffeysurseille.fr>



BULLETIN MUNICIPAL
440 exemplaires
Publication : Emmanuel Billet
Conception : GPM Bilboquet - 06 99 29 63 45
Impression : Imprimerie Guinard - Pierre-de-Bresse

Emmanuel Billet
Maire de Ruffey sur Seille



2025, une année bien remplie...

C'est avec plaisir que je vous présente ce nouveau magazine faisant le bilan de l'année 2025. Il a pour but de vous présenter les événements et les réalisations de l'année écoulée. La lecture des numéros successifs donnent d'ailleurs une belle mémoire de la vie municipale de Ruffey.

Je tiens à en remercier ses acteurs. Mes adjoints tout d'abord qui œuvrent au quotidien pour anticiper, prévoir mais qui sont aussi disponibles pour intervenir sur une urgence. Je remercie également les agents, qui se donnent à leur travail pour le bon fonctionnement de notre village. Je remercie aussi avec sincérité nos partenaires institutionnels ou privés : la disponibilité de nos artisans est précieuse, le professionnalisme des sociétés qui interviennent sur nos chantiers est primordial, le sérieux des personnes travaillant sur nos dossiers est très appréciable. Je remercie l'ensemble des bénévoles : en premier lieu vos élus du conseil municipal mais aussi toutes les petites mains discrètes mais efficaces.

Ruffey est un village apprécié car dynamique. Nos commerces sont essentiels. Nos associations tissent du lien. Notre école apporte la jeunesse. Je souhaite que cette activité perdure en 2026 car ce sont des engagements humains qui doivent être sans cesse renouvelés.

Le principal chantier de l'année 2025 a été celui du vieux pont et de la rivière. En fait il y a trois travaux en un seul chantier. En premier lieu, la restauration morphologique de la Seille au cœur du village est portée et financée par l'ESA. La réfection du vieux pont est financée par la commune puisqu'elle en est propriétaire et que cet ouvrage ne fait pas partie des voies communautaires. Enfin, la reprise du mur de soutènement a été considérée comme l'entretien d'une berge en lien avec les travaux de restauration de la rivière. C'est donc l'ESA qui prend en charge 100% du prix des travaux. Ces chantiers sont compliqués puisqu'ils se situent en rivière et parce que le pont est inscrit aux monuments historiques. Il a aussi fallu prendre en compte les chauves-souris qui nichent sous les arches du pont et les câbles électriques qui étaient accrochés en façade. Après des mois de conditions climatiques favorables, les

cruies de l'automne ont rendu l'échafaudage inutilisable. Il ne restait cependant que 15 jours de travaux nécessitant cet équipement. La fin du chantier sera donc pour 2026 !

Vous découvrirez les autres investissements dans les pages intérieures. Parmi eux, la réfection de l'éclairage public à Bard et à la Brizarde. Des ampoules LED remplacent avantageusement les ampoules au sodium.

Des dossiers pour 2026 sont en cours. Le principal est l'aménagement de la rue de la Brizarde. Une parcelle privée constructible a été vendue au promoteur-aménageur CITEA. Sept maisons sont prévues. Nous profitons de ce projet pour acquérir la bande réservée par le PLU pour réaliser un cheminement piéton et installer de l'éclairage public dans cette zone sombre. C'est une demande qui a été formulée de longue date par les habitants de cette rue. Vers le rond point, la rue sera élargie afin de permettre aux véhicules de se croiser et aux piétons d'accéder en toute sécurité à l'arrêt de bus. Enfin, nous profiterons des travaux de raccordement électrique pour effectuer l'enfouissement des réseaux rue des Bourgeons.

D'autres projets sont bien sûr nécessaires pour notre village. La réflexion et les choix sont laissés pour le futur conseil municipal qui s'installera en mars.

En effet, 2026 est une année du renouvellement des conseils municipaux. Le premier tour aura lieu le dimanche 15 mars et le second tour une semaine plus tard, le 22 mars. Les règles ont changé. Nous n'aurons plus la possibilité de panacher les candidats, de barrer des noms. Pour être valable, un bulletin doit comporter la liste complète sans ratures ni ajouts. Le conseil municipal comporte toujours 15 membres. Mais avec la nouvelle réforme, il est réputé complet dès 13 membres. Ainsi une liste peut comporter entre 13 et 17 noms, deux noms supplémentaires sont en effet possibles. Les suivants sur la liste peuvent être appelés en cours de mandat en cas de défection d'un membre de la liste élue.

Il est encore temps de vous présenter ou de vous renouveler tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2026 à vous et à ceux qui vous sont chers.

Je vous souhaite une bonne lecture.

DÉLIBÉRATION 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 FÉVRIER

Achat à l'euro symbolique de parcelles appartenant à la SAS « Le Pré Rouge » :

Vu la demande d'APRR pour que la sortie d'autoroute donne sur une voie publique et non privée comme actuellement, vu le projet de construction d'une réserve incendie de 240 m³ pour assurer la défense incendie du hameau du Pré Rouge,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles nécessaires d'une surface totale de 1369 m², à l'euro symbolique,
- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à ces opérations,
- inscrit le montant de l'achat, frais de notaire compris au budget 2025.

Paiement des dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget :

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2024, soit 50 000€ maximum.

Demande d'adhésion au groupement de commande « maintenance des défibrillateurs » proposée par la CCBHS :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de convention de groupement de commande proposé par la CCBHS,
- acte que la CCBHS prend en charge les frais de coordination et administratifs,
- désigne deux membres du conseil municipal représentant la commune au sein du groupement (Michèle Gentil, titulaire et Thierry Joubert, suppléant),
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Fin de bail d'un logement au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la résiliation du bail au 27/02/2025,
- décide de restituer la caution à l'ancien locataire pour une somme de 383€ si l'état des lieux est conforme.

Demandes de subvention :

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

- à la coopérative scolaire : une subvention de Noël de 100€ par classe, soit un total de 300€,
- aux p'tits ruffeysiens : malgré que la municipalité soutient déjà l'école à travers son budget (locaux, fournitures, sorties piscines, déplacements collectifs divers, subvention à la coopérative scolaire, subventions ponctuelles pour des sorties d'envergure) il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100€ en soutien de l'implication des bénévoles,
- au guidon bletteranois pour les 24h cycliste dont le circuit passe dans notre village, une subvention de 150€ est accordée,
- à l'ADMR de Desnes : il est d'usage de subventionner symboliquement cette association, pour soutenir les bénévoles qui œuvrent au service des personnes âgées de notre territoire, 180€ accordés,
- à Lons Athlé 39 : dans le cadre de l'organisation d'un 10 km qui traversera la commune, une subvention sous forme de 3 bons d'achats dans les commerces du village, d'une valeur totale de 90€ est accordée.

Rétrocession de parcelles appartenant à l'APRR au profit de la commune à l'euro symbolique :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à l'amiable de parcelles APRR au profit de la commune pour une surface de 54 495 m² à l'euro symbolique et autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition.

Demande de local par l'association Solidar' Ruffey :

Monsieur le Maire présente la demande de M. Laplagne, président de l'association Solidar' Ruffey afin de disposer de la maison « Gardaz » pour entreposer du matériel et des objets destinés à la « boutique du gratuit »,

Le conseil municipal, par 13 voix pour 1 abstention :

- accepte une mise à disposition en l'état du bâtiment « Gardaz », excepté le garage,
- conditionne cette mise à disposition gratuite et en l'état de ces locaux, à l'établissement d'une convention mentionnant l'obligation à l'association de présenter une assurance couvrant les risques d'incendie et de responsabilité civile et de libérer les locaux sous 3 mois à la demande de la commune sans qu'elle ait à motiver sa décision,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

SÉANCE DU 28 MARS

Vente de la grume de hêtre remarquable :

Le hêtre remarquable a été abattu car fragilisé par les aléas climatiques,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre la grume à la scierie SV WOOD au prix de 367€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document.

Attribution du logement vacant du presbytère :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de louer ce logement à compter du 01/04/2025,
- la location mensuelle sera de 383,23€ révisable selon les modalités énoncées dans le bail,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Vote du compte administratif 2024 :

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif présenté par Mr le Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 298 663,19€,

Recettes : 487 863,10€,

Excédent : 189 199,91€.

Investissements :

Dépenses : 506 542,42€,

Recettes : 383 501,39€,

Déficit : 123 041,03€.

Report exercice 2023 :

Fonctionnement : + 268 037,19€,

Investissements : - 145 190,77€.

Total cumulé de

Fonctionnement : + 457 237,10€

Investissements : - 268 231,80€

Soit un total 2024 : + 189 005,30€

Considérant un reste à réaliser

Dépenses investissements : - 38 500,00€

Recettes d'investissements : 164 889,00€

Soit un solde de : + 126 389,00€.

Le résultat définitif s'élève à + 141 842,80€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

Vote du compte de gestion :

Le compte de gestion dressé par Monsieur Renaud Poucheret, Conseiller aux décideurs locaux, est en tous points identiques au compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2024.

Affectation du résultat :

Le budget de la commune a généré pour 2024 un excédent de fonctionnement de + 457 237,10€, un déficit d'investissements de - 268 231,80€, soit un résultat de clôture de + 189 005,30€.

Le reste à réaliser de + 126 389,00€ conduit au résultat définitif de + 141 842,80€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les affectations suivantes :

- excédent reporté en recettes de fonctionnement : 315 394,30€
- déficit en dépenses d'investissements : 268 231,80€.
- recettes d'investissements : 141 842,80€.

Vote des taux des taxes :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux communaux, soit 41,82% pour le foncier bâti, 25,78% sur le foncier non bâti et 8,85% sur la taxe d'habitation.

Vote du budget primitif 2025 :

Sur présentation de Mr le Maire, le budget 2025 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 771 731€

Section d'investissement : 1 266 231€

Pour la section d'investissement, il a été décidé d'inscrire tous les projets en cours. Les projets principaux inscrits sont :

- la réfection du vieux pont,
 - l'aménagement de la place de retourment rue Franche et la création de 6 places de parking,
 - la consolidation du monument en forme d'obélisque au cimetière,
 - il est décidé de laisser au budget les achats des maisons COLAS et OSIAS (projet d'une maison des aînés),
 - les dépenses de la chaufferie seront soldées cette année,
 - le remplacement des cages de buts du parc de la mairie,
- Pour rappel, une inscription au budget primitif ne signifie pas une réalisation de l'opération. Enfin, le montant total de la ligne emprunt représente le montant du reste à charge à financer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2025 équilibré pour les sommes ci-dessus.

Vote des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en instruction comptable et budgétaire M57 :

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Demande de subvention pour la création d'une place de retournement rue Franche :

Le Maire informe que ces travaux permettront la matérialisation de six places de parking et rendront cet espace plus fonctionnel. Le devis de l'entreprise DELARCHE s'élève à 32 192,76€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de demander des subventions de l'état et du conseil départemental,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

de 125€ à la paroisse des bords de seille.

Attribution des travaux pour la place de retournement de la rue Franche :

Après étude des différents devis et des différentes options, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- fait le choix de la version d'un mur d'arrêt droit en béton type « bétonblock »,
- accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 25 209€ TTC,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

l'opération et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

Transfert des parcelles AW185, AW186, AW189, AW190, AW192 et ZP54 du domaine privé de la commune en voirie publique communale :

Le Maire indique que les parcelles indiquées ci-dessus acquises dans le domaine privé de la commune sont à classer dans le domaine public afin que la sortie de la bretelle de service APRR soit sur une voie publique communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- prononce le classement dans le domaine de la voirie communale les parcelles concernées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit classement.

Travaux éclairage public sur le vieux pont : délégation de maîtrise d'ouvrage au SIDEC et approbation du plan de financement :

Considérant le devis établi par le Syndicat Mixte d'Énergies, d'Équipements et de Communications du Jura (SIDEC) d'un montant de 1 990,44€ TTC,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 1 990,44€ TTC,
- sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC de 25% du montant aidé de l'opération, soit 497,61€,
- prend acte que la part de la collectivité, estimée à 1 492,83€ sera versée au SIDEC à hauteur de 80% avant le commencement des travaux et le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Travaux à l'atelier municipal pour l'installation d'un rail de manutention :

Le Maire indique qu'actuellement le palan servant à la manutention de charges légères est directement fixé sur la charpente métallique de l'atelier qui n'est pas prévue à cet usage. Contactée, l'entreprise VITTORI a fourni un devis de 2 675,40€ pour la création d'un pilier béton et la fourniture d'un rail.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise VITTORI pour un montant TTC de 2 675,40€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

Remplacement des cages de foot du parc de la mairie et remboursement par mandat à un membre du conseil municipal :

Après étude de plusieurs devis, le choix s'est porté sur l'achat en ligne au prix de 1 795€. Monsieur le Maire effectuera le paiement et sera remboursé par mandat administratif sur présentation de la facture.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise SPORTTOESTEL pour un montant de 1 795€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et à passer la commande,
- autorise la commune à rembourser Monsieur le Maire par mandat sur présentation de la facture.

Salle polyvalente : gestion du bruit par un sonomètre :

Déjà évoqué par le passé, un devis de l'entreprise Favier a été actualisé pour la pose d'un sonomètre coupant l'électricité dès que le niveau de bruit dépasse une certaine valeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'installation d'un sonomètre au prix de 3 769,99€ TTC,
- autorise le Maire à signer le devis et tout document.

Salle polyvalente : abonnement internet :

Le Maire fait part de la demande formulée à plusieurs reprises par le Foyer Rural de disposer d'une connexion Internet à la salle polyvalente. En effet, lors des manifestations payantes (comme le Ruff'Estival) beaucoup de personnes ne disposent comme moyen de paiement que de la carte bancaire ou du téléphone. Le foyer est équipé d'un terminal pour accepter ce type de paiement. Cependant, la couverture 4G/5G n'est pas suffisante en ce lieu pour qu'il fonctionne avec efficience. Après étude des

SÉANCE DU 23 MAI

Attribution du branchage du hêtre remarquable abattu le 25 mars 2025 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir la proposition financière la plus élevée et ainsi d'attribuer le lot à Mr Éric CORNU pour un montant de 155€.

Attribution du logement au rez-de-chaussée gauche du presbytère :

Deux demandes de location ont été reçues. Compte-tenu de la demande particulière d'une personne, sans moyen de locomotion pour se rapprocher du bourg et de ses commerces,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de louer à cette personne le logement à partir du 1^{er} juin 2025,
- décide de prélever le loyer à partir du 1^{er} juillet offrant ainsi la location du mois de juin. En contrepartie, le nouveau locataire effectuera le rafraîchissement des murs de l'appartement. La commune fournira tous les produits nécessaires,
- fixe la location mensuelle actualisée à 281,92€, révisable tous les 1^{er} juin selon les modalités énoncées dans le bail,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Tarif cartes avantages jeunes 2025/2026 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation à 2€ pour la délivrance d'une carte « avantages jeunes » 2025-2026 achetée par la mairie pour la tranche d'âge 14-24 ans.

Demande de subvention de l'association Retraite Sportive Bletteranoise :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 50€ à l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise, pour l'année 2025.

Demande de subvention de l'association de Bresse Jura foot :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 50€ à l'association Bresse Jura Foot pour l'année 2025.

Demande de subvention du Foyer Rural :

Le Foyer Rural proposant de nombreuses activités pour différents publics, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1000€ au Foyer Rural de Ruffey-sur-Seille pour l'année 2025.

Défraiement électricité pour la paroisse :

Suite au concert qui a eu lieu par Lons flutes trio le 10 mai et à la période de noël où les vitraux de l'église ont été éclairés par la commune par des spots LED, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention

SÉANCE DU 29 AOÛT

Travaux éclairage public à Bard et rue de la Brizarde - délégation de maîtrise d'ouvrage au SIDEC et approbation du plan de financement :

Le Maire rappelle que la commune investit de manière mesurée mais régulière pour maintenir ce réseau de l'éclairage public communal dans un état non vétuste.

Le devis établi par le SIDEC s'élève à 23 205,08€ TTC pour la rénovation des 32 points lumineux, 1392,30€ TTC pour la rémunération du maître d'œuvre et 1229,87€ pour les imprévus, une participation financière de 50% allouée par le SIDEC est possible.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 25 827,25€ TTC,
- sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC de 50 % du montant de l'opération soit 12 913,63€,
- prend acte que la part de la collectivité, estimée à 12 913,62€ sera versée au receveur du SIDEC à hauteur de 80% avant le commencement des travaux, et le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération,
- autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus,
- s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations,

- autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner

DÉLIBÉRATIONS 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

différentes propositions du marché actuel, deux opérateurs proposent des offres, le moins cher sera contacté afin de voir si l'offre de base à 23,99€ TTC par mois est possible à souscrire par notre collectivité. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à un contrat internet à hauteur de 25€ TTC maximum mensuel dans la salle polyvalente,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE

Mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

Le Maire rappelle que la mise en place du DUERP est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. La collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son DUERP en partenariat avec les agents afin d'analyser leur poste de travail. Il s'agit d'un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail à mettre à jour une fois par an en cas de besoin. Il relève de l'entièr responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions. Ce document unique est consultable au secrétariat de mairie et par voie dématérialisée sur le portail « agirhe » du CDG. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération,
- approuve l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Adhésion au CDG concernant le Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » :

Monsieur le Maire indique que le « RGPD » est un règlement général européen qui harmonise les règles de traitement des données à caractère personnel dans toute l'Union Européenne. La CNIL recommande un socle de quatre actions essentielles à réaliser en priorité :

- tenir un registre des traitements,
- minimiser la collecte des données,
- respecter les droits des personnes,
- sécuriser les données.

Le SIDEC ayant cessé de mener cette obligation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique. Il propose une convention moyennant une cotisation annuelle d'environ 40€ pour 2025. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- autorise le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission,
- désigne auprès de la CNIL, le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

Constitution d'une dotation aux provisions pour créances douteuses :

Monsieur le Maire a été sollicité par M. LAPORTE, conseiller aux décideurs locaux du centre des finances publiques de Poligny, qui rappelle l'obligation comptable d'abonner le compte n°6817 « dotations aux dépréciations des actifs

circulants ». Le but de cette provision est d'avoir une somme qui permet de couvrir en totalité ou en partie une créance qui deviendrait irrécouvrable ou qui serait perdue suite à une procédure de surendettement. Ce compte ne génère pas de sortie de trésorerie et il est possible de reprendre à tout moment cette provision si le recouvrement des titres de la commune s'améliore. Par contre, lorsqu'elle n'est pas constituée ou qu'elle l'est pour un montant insuffisant, une anomalie ressort au compte de gestion. Monsieur le Maire propose de créer le compte 6817 et de la provisionner de 1 000€. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la création du compte 6817 et sa provision pour la somme de 1 000€,
- autorise l'ouverture de crédits par la décision modificative,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents qui seraient nécessaires pour réaliser cette provision.

Remboursement des charges périscolaires par la CCBHS à la commune de Ruffey pour l'année 2024 :

Le conseil communautaire a approuvé le projet de convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment de la mairie pour le périscolaire. Pour l'année 2024, les frais s'élèvent à 9 754,08€ et la part périscolaire à 2 253,34€. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide et certifie sincère le détail des sommes dues par la CCBHS pour la mise à disposition du bâtiment afin d'exercer la compétence périscolaire, pour l'année 2024,
- autorise le Maire à signer tous documents se reportant à ce dossier.

Demandes de subventions de la coopérative scolaire :

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de subvention « de Noël » à hauteur de 100€ par classe pour l'achat de jeux collectifs qui seront déposés sous le sapin de Noël.

Monsieur le Maire donne lecture d'une seconde lettre demandant une aide exceptionnelle pour financer le projet de voyage à Lyon. Ce séjour se déroulera du 15 au 17 juin 2026 pour les classes de CP à CM2, soit 41 élèves. Le budget global est estimé à environ 200€ par élève. L'association des parents d'élèves et la coopérative scolaire versent chacune une subvention de 50€ par enfant, les familles financeront le reste à charge. Afin de soutenir ce projet pédagogique enrichissant pour les élèves et de réduire le reste à charge des familles, il est proposé de contribuer à hauteur de 50€ par élève, soit 2 050€ au budget de ce voyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde une subvention de noël de 100€ par classe, soit 300€ à la coopérative scolaire,
- accorde une subvention à la coopérative scolaire de l'école de Ruffey sur Seille pour le voyage scolaire à Lyon d'un montant de 2 050€,

Demande de subvention du Guidon Bletteranois pour le cyclo-cross de Ruffey :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association présidée par Monsieur Sébastien FAVIER. Le conseil municipal, à l'unanimité accorde une subvention de 250€.

Affouage 2025 :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement d'affouage pour la campagne 2025-2026,
- fixe le délai des inscriptions au 15/11/ 2025 et la date de fin d'exploitation au 30/09/2026,

- donne délégation au Maire pour arrêter le nombre des affouagistes qui déterminera ainsi le montant de la taxe.

Emprunt à moyen terme : choix de la banque :

Monsieur le Maire informe de la nécessité de contracter un emprunt afin de permettre de financer l'avance de trésorerie nécessaire pour régler les factures des travaux du vieux pont dont le montant estimatif s'élève à 425 843,76€. Une partie des subventions a été perçue et les soldes seront versés à la fin des travaux. La subvention FEDER est en cours d'instruction. En attente de ces financements, un emprunt de 150 000€ serait nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 150 000€ au taux de 3,39% fixe sur 10 ans soit des échéances mensuelles de 1 475,57€.
- approuve le tableau d'amortissement,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous les documents se rapportant à cette opération.

Achat d'une bande de terrain le long de la parcelle YB57 jouxtant la rue de la Brizarde :

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est grevée d'un espace réservé de 10 mètres de large pour permettre l'aménagement piéton de la rue de la Brizarde. Il s'avère que 3 mètres de largeur sont suffisants. Le propriétaire CITEA, promoteur, céderait 344 m² et 94 m² supplémentaires (hors espace réservé) jusqu'à l'abri de bus. La commune achèterait donc ces terrains pour 9 487,84€.

Les 7m restant (10m-3m) de l'espace réservé, permet à CITEA d'augmenter la surface des parcelles de 796 m² en zone constructible et propose ainsi de reverser la plus-value financière à la commune soit 35,62€ TTC (55€-19,38€) par m², ce qui représente 28 354€. En conséquence, CITEA propose de payer 18 867€ des frais d'aménagement de la future zone piétonne sur présentation de factures.

CITEA prendra à sa seule charge le busage du fossé sur la totalité de la longueur de la parcelle YB57 pour réaliser les accès aux maisons. Ces accès seront à sa charge tout comme la viabilisation des parcelles.

Afin de continuer l'aménagement du chemin piétonnier jusqu'à la route de Juhans, M. Boisson Laurent, propriétaire de la parcelle vend à la commune une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 63 mètres, soit 19,38€ du m².

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'achat de ces parcelles l'une à CITEA et l'autre à M. Laurent Boisson,
- prend note que les numéros cadastraux et surfaces exactes seront connus après les opérations de bornage,
- approuve les conditions financières suivantes : l'achat de la parcelle de CITEA se fera à l'euro symbolique et celle de Monsieur Laurent Boisson à 19,38 euros du m²,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'achat de ces terrains.



BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF

Dépenses de fonctionnement	2025	2024	Recettes de fonctionnement	2025	2024
Charges de personnel (012)	124 965 €	121 962 €	Impôts et taxes (73+731)	300 038 €	301 491 €
Charges à caractère général (011)	113 537 €	116 764 €	Dotations (74)	99 304 €	102 638 €
Autres charges (65+67+014)	45 995 €	42 352 €	Vente de bois (7022+7025)	13 562 €	20 076 €
Remboursement emprunts (66 et 1641)	59 126 €	57 791 €	Loyers (75)	51 187 €	49 915 €
Capacité d'investissement	135 992 €	148 993 €	Autres recettes	15 525 €	13 742 €
Total	479 616 €	487 862 €	Total	479 616 €	487 862 €

Investissements

INVESTISSEMENTS ANNÉE 2025	Fct	Coût total des travaux TTC	Reste à charge commune	Part commune
Vieux Pont (montants non finalisés)		427 834 €	243 521 €	57%
Place de retournement rue Franche et végétalisation cour de l'école		28 720 €	19 258 €	67%
DECI : citerne Bard, Pontot, Pré rouge et deux poteaux d'incendie		28 613 €	15 329 €	54%
Eclairage public Bard et Brizarde		25 827 €	10 330 €	40%
Enrobé rue Neuve (le long du trottoir)		12 041 €	10 066 €	84%
Colombarium 12 emplacements et 2 cavurnes		9 568 €	7 998 €	84%
Changement de chaudière logement communal au dessus de l'épicerie		6 295 €	6 295 €	100%
Signalisation verticale, horizontale et zone 30		7 354 €	6 148 €	84%
Dos d'âne rue Saint Aignan		6 486 €	5 422 €	84%
Visite de sécurisation des arbres du parc de la mairie	*	4 092 €	4 092 €	100%
Limiteur sonore salle polyvalente		3 770 €	3 152 €	84%
Taille des platanes quai de Seille et champ de foire et divers	*	2 865 €	2 865 €	100%
Fauchage, lamier et broyage bords de route et chemins communaux	*	3 096 €	2 588 €	84%
Travaux en forêt		2 422 €	2 202 €	91%
Souffleur à dos thermique		2 387 €	1 995 €	84%
Traversée d'eau pluviale rue du Moulin		2 173 €	1 816 €	84%
Elagage rue Neuve et rue du petit Rondeau	*	2 184 €	1 678 €	77%
Cerclage du monument cimetière		1 860 €	1 555 €	84%
Cages de foot avec filets		1 795 €	1 501 €	84%
Meuble sous évier et peinture logement communal presbytère RDC gauche	*	1 478 €	1 478 €	100%
Grille eau pluviale rue du Général Gauthier		1 544 €	1 291 €	84%
Frais de scolarité classe ULIS	*	1 062 €	1 062 €	100%
Défibrillateur		1 199 €	1 002 €	84%
Travaux de reprise concessions cimetière	*	766 €	766 €	100%
Changement de robinets école	*	747 €	624 €	84%
Dératisation (Bard et presbytère)	*	551 €	551 €	100%
Entretien horloge église	*	547 €	458 €	84%
Matériel école (couchettes, panneaux, carillon, bouton porte)		476 €	398 €	84%
Diagnostic amiante bâtiment école	*	360 €	360 €	100%
Drapeaux avec hampes		244 €	204 €	84%
Palan 1 tonne		199 €	166 €	84%
Arbustes cimetière		178 €	149 €	84%
Divers matériels bureau (destructeur de papier, cafetière)		120 €	100 €	84%
Total hors dépenses de fonctionnement		566 480 €	339 898 €	60%

Reste à charge commune : somme restante après subventions et récupération d'une partie de la TVA (16,404% du TTC)

Emprunt

	Capital emprunté	Capital restant dû au 1/1/2025	Taux	Début	Fin	Annuité 2025
Salle polyvalente (Crédit Agricole)	300 000 €	10 652 €	3,26%	27/06/2007	27/06/2026	21 566 €
Travaux rue Général Gauthier et des 4 arbres (Crédit Agricole)	120 000 €	73 527 €	0,71%	15/01/2020	21/12/2034	8 441 €
Vieux pont (Caisse Epargne)	150 000 €	150 000 €	3,39%	01/01/2026	31/12/2035	0 €
Chaufferie granulés (Crédit Agricole)	140 000 €	132 851 €	3,65%	01/01/2025	01/10/2039	11 398 €
Total	710 000 €	367 030 €				41 405 €

Travaux sur la Seille

Ce deuxième semestre, trois chantiers ont été menés sur la rivière au cœur du village :

- la réfection du vieux pont (changement de pierres et reprise de l'étanchéité de l'ouvrage),
- la reprise du mur de berge rive gauche en face du salon de coiffure,
- des travaux pour améliorer la morphologie et la continuité écologique de la Seille.

Ces travaux ont été menés de front afin de mutualiser certains postes de dépenses comme la mise hors eau ou les pêches électriques.



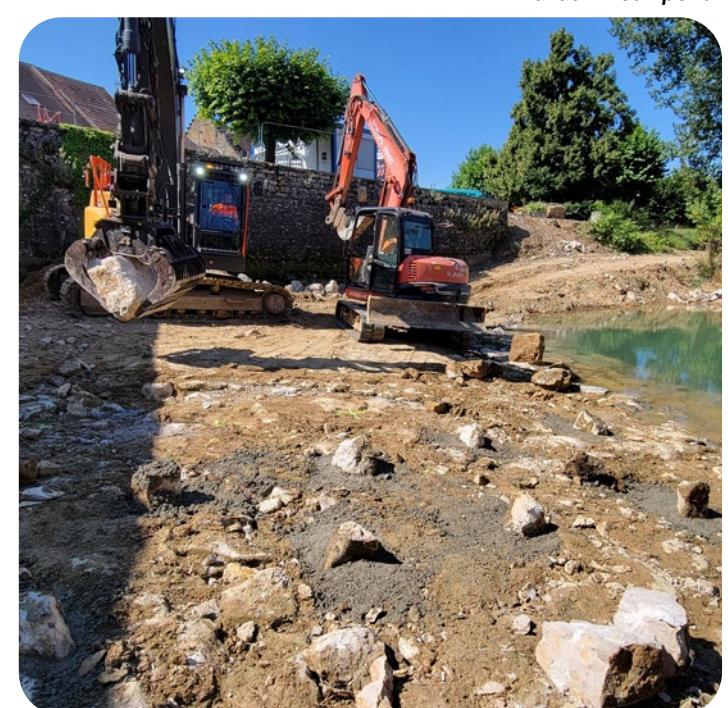
Travaux mur.



Travaux vieux pont



Travaux préparatoire



Travaux rivière



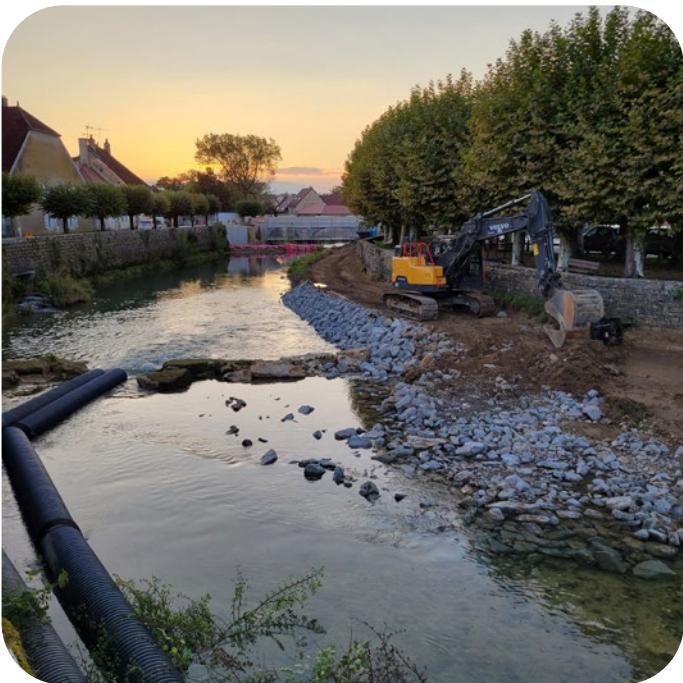
Travaux sur la rivière

Les travaux en rivière font suite à ceux entrepris sur le canal de la Molette (en 2019 puis en 2025). Le maître d'ouvrage est l'EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'eau Seille et Affluents (ESA). L'objectif est de créer un tronçon de rivière plus résilient aux conditions de basses eaux. Les habitats piscicoles seront améliorés et la mobilité du poisson sera facilitée en réduisant l'étalement de la lame d'eau en période d'étiage.

Les travaux consistent à réaliser des échancrures au niveau des seuils afin de concentrer les débits, à aménager le radier du vieux pont

afin de faciliter la montaison du poisson, à reprofilier la berge en rive droite afin de recréer une pente douce et resserrer le lit d'étiage de la rivière, à créer des épis de diversification pour créer une dynamique de courant et à constituer des caches à poisson par le dépôt d'amas de blocs.

Le coût de ces travaux, estimés à 69 000€ HT est entièrement financé par l'ESA et subventionnés par l'agence de l'eau et la région. Le radier aval du vieux pont a été conforté par la réalisation « d'une anse de panier » par apport de blocs assemblés avec du béton.





Travaux sur le pont

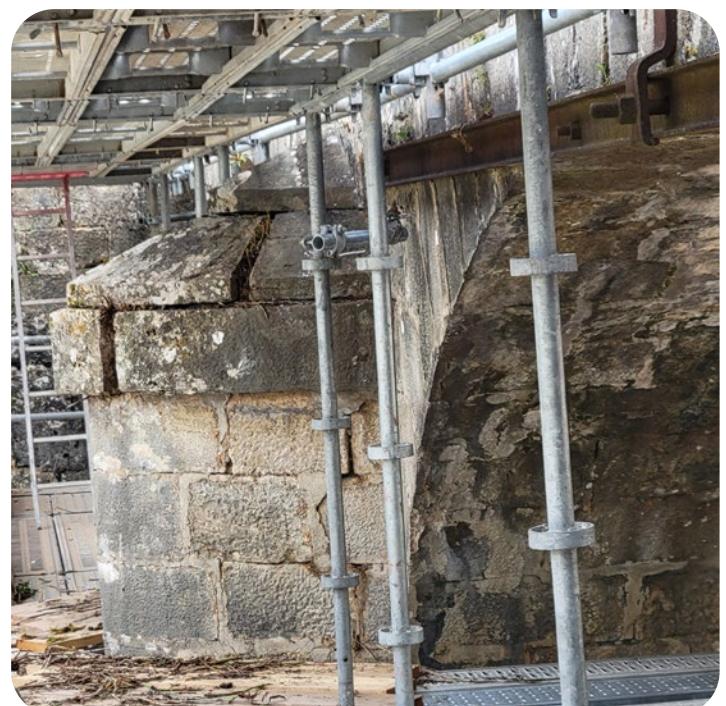
EN 1770, est décidé la construction d'un pont en pierre pour suppléer le pont en bois existant. Sa construction est confiée à l'architecte Jean-Claude Aubert. L'ouvrage se compose de trois arches avec une arche centrale en anse de panier entre deux arches en plein cintre. Le parapet est horizontal, mais les tablier restent léger dos d'âne. Des tirants d'enserrement extérieurs ont été posés sur la travée centrale à une date non connue. Des travaux d'étanchéité du tablier et de pavage ont été réalisés en 2001.

Le pont, propriété de la commune, est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 17 juillet 2003. Le 15 mars 2022, il fait l'objet d'une étude d'inspection détaillée par le cabinet APOGEE structure. Le rapport met en évidence un affaissement des voutes, un bombement des tympans, un disjointement généralisé, de nombreuses pierres gélives, une étanchéité partielle du tablier. Le cabinet conseille d'engager des travaux de confortement dans les 5 ans et classe le pont avec la note 3U.

L'entreprise Pateu et Robert a été retenue sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte du patrimoine M. Giulio Balduini. Les crues de l'automne sont venues perturber le bon achèvement des travaux. Ceux-ci se poursuivront donc en 2026.

En amont de ces travaux, deux opérations ont été nécessaires. La première concerne l'effacement de deux câbles (l'un pour l'alimentation électrique rue d'Oisenans et l'autre pour l'éclairage public). Accrochés en façade du pont, leur effacement a nécessité des travaux en voirie depuis le poste électrique du parking de la mairie.

La seconde opération a concerné la gestion de l'habitat dans les disjointements des pierres sous les arches du pont par la faune. L'étude commandée à Nature et Nichoir réalisée en mai 2024 a révélé la présence de 15 Murins de Daubenton (chauve-souris) et d'un nid de Bergeronettes des ruisseaux. L'opération a consisté à installer des habitats provisoires et des dispositifs anti-retour sur les habitats existants. Des disjointements ont été volontairement laissés et des gîtes artificiels seront installés.

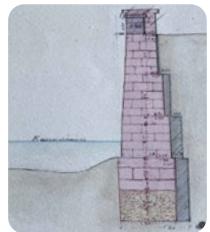




Travaux mur de soutènement rive gauche

Le mur de berge rive gauche en face du salon de coiffure construit en 1863 présente des désordres dus à des infiltrations d'eau. Ce mur a été conforté par le passé par un empierrement à sa base. Le mur continue à se dégrader et les blocs déposés provoquent une déviation du cours

d'eau et créent un effet de rotation du courant autour des piliers du pont. En lien avec l'étude du cabinet REILE, et afin de remettre le cours d'eau dans son état d'origine, l'ESA a procédé à la dépose des enrochements et la réfection nécessaire du mur de soutènement.



De nombreux investissements ont été réalisés cette année.

Défense Incendie

Coût total final pour la commune : 17 007 €

L'entreprise Delarche a procédé à la remise en service des deux citernes incendie existantes de Bard et du Pontot, clôturé la poche incendie du Pré Rouge, enlevé à la demande du SDIS le poteau d'incendie du Pontot branché sur une conduite trop petite et changé le poteau d'incendie défaillant rue d'Oisenans.



Citerne de Bard



Place de retournement rue Franche

Coût total final pour la commune : 19 258 €

La place de retournement de la rue Franche auparavant en mauvais gravier et maintenue par un grillage a été reprise en enrobé et agrandie par l'entreprise SJE. Le décapage de la terre a été employé pour végétaliser la cour de l'école.



Végétalisation école

Sécurité routière

Coût total final pour la commune : 11 133 €

Une zone 30 a été créée. Elle englobe dorénavant les deux zones 30 existantes et la RD38 au cœur du village. La signalisation verticale non réglementaire rue de la Brizarde a été changée. La signalisation horizontale a été par endroit reprise. La réfection du dos d'âne rue Saint Aignan et de la chaussée en direction de Lombard a été réalisée par l'entreprise Delarche.



Cages de foot

Coût total final pour la commune : 1 501 €

Les cages de foot du terrain communal ont été remplacées. Elles disposent dorénavant de filets et sont déplaçables.



Cerclage monument cimetière

Coût total final pour la commune : 1 555 €

Pour sécuriser le monument de l'allée centrale, un cerclage des pierres fissurées a été réalisé par l'entreprise Guillemin.



Colombarium

Coût total final pour la commune : 7 998 €

Ne disposant plus de place pour entreposer les cendres, la commune a posé 2 cavurnes supplémentaires et un colombarium de 12 emplacements avec espaces individuels pour fleurs et plaques.



Défibrillateur

Coût total final pour la commune : 1 002 €

Le défibrillateur a été changé et bénéficie d'une maintenance annuelle.



Enrobé rue Neuve

Coût total final pour la commune : 10 006 €

Limiteur sonore

Coût total final pour la commune : 3 152 €

Afin de limiter les nuisances sonores, la salle polyvalente a été équipée d'un limiteur sonore réglé à 95 décibels. Au-delà, l'alimentation électrique des prises est coupée pour une durée dépendant du nombre de dépassements réalisés.

Orage église du 27 août 2025

L'orage a été bref mais intense ! De nombreux foyers ont eu leur box internet, télévision ou autres appareils électriques sensibles endommagés. La foudre a touché particulièrement l'église. Elle n'a pas emprunté le parcours proposé par le paratonnerre pourtant fonctionnel et inspecté chaque année. Les dégâts sont impressionnantes. Le tableau électrique a été littéralement pulvérisé. Et ce n'est que la partie visible : le système des cloches a été

endommagé tout comme le système de chauffage dont l'accès n'est pas facile ! Les déclarations à l'assurance ont été effectuées mais nous n'avons pas encore de réponses sur la prise en charge des réparations. L'entreprise Bazenet a changé le tableau électrique (2 226€), l'entreprise Prêtre a établi un devis pour réparer le système d'électrification des cloches (4 344€), et nous sommes en attente du devis de réparation du chauffage par l'entreprise Molin.



Les lignes ENEDIS

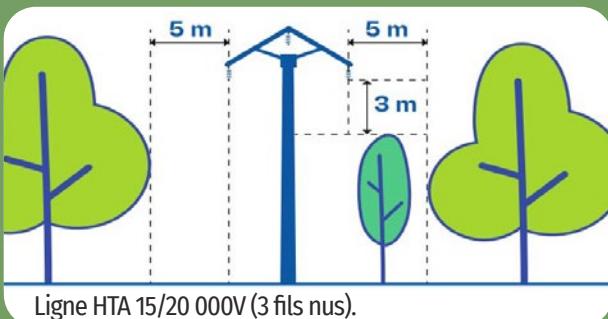


En raison des phénomènes climatiques de plus en plus violents et de la dégradation sanitaire des bois, le réseau public de distribution électrique géré par ENEDIS est de plus en plus soumis à des dommages liés à des chutes d'arbres sur les lignes occasionnant des coupures d'alimentation parfois conséquentes.

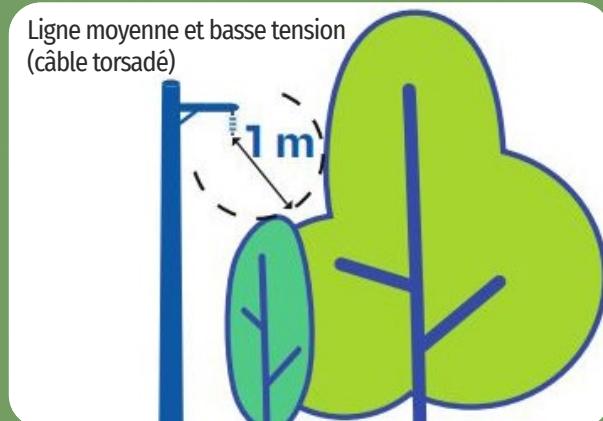
Qui doit faire l'entretien des bois à proximité des lignes ? Qui en est responsable ?

Même si la ligne passe sur une propriété privée, c'est ENEDIS qui a les compétences pour effectuer les mesures de sécurisation nécessaires dans un périmètre dont les distances varient selon le type de ligne. Au-delà de ces distances, c'est le propriétaire privé qui est responsable des dommages causés à la ligne. ENEDIS vous demandera remboursement des préjudices subis !

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes !



La dangerosité des arbres dessinés sont de la responsabilité du propriétaire.



Consignes de sécurité :

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé,
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes,
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé,
- ne pas faire de feu sous les lignes électriques,
- Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez le service de dépannage électrique au 09 72 67 50 39.

Fin du cuivre

N'attendez pas la fin du cuivre pour passer à la fibre !

Le projet national encadré par l'ARCEP vise à moderniser les infrastructures de télécommunication. La fermeture du réseau cuivre est motivée par :

- Un réseau cuivre vieillissant ne répondant plus aux besoins croissants de débits
- La recherche d'une efficacité énergétique : la fibre consomme trois fois moins d'énergie que le cuivre
- La fibre permet une gestion plus centralisée et moins coûteuse des réseaux.

Fermeture du réseau cuivre



Calendrier : La commercialisation des offres utilisant le réseau cuivre (téléphone RTC, Internet ADSL) va cesser au 31 janvier 2026. Puis l'exploitation et la maintenance de ce réseau seront arrêtés au mois de novembre 2028. Le cuivre sera physiquement coupé en janvier 2029.

Les opérateurs assureront une migration gratuite vers la fibre. Mais après 2026, les raccordements pourraient devenir payants.



Gustave Henri

Lors de la cérémonie du 11 novembre 2025, les élèves de l'école ont retracé les faits d'armes d'un poilu de Ruffey : le sous-lieutenant Gustave Henri JACQUIER, mort au combat le 23 juillet 1917. Travailleur en classe avec M. MARCHAL et Madame BERNASCONI, ils ont lu avec émotion des textes préparés à partir des recherches sur l'historique du 42^e régiment d'infanterie, les journaux de marche et d'opération du régiment et de son 3^e bataillon et du livret de matricule de Gustave Henri JACQUIER. Le sous-lieutenant JACQUIER est l'un des 48 soldats morts pour la France de notre village.

Gustave Henri Jacquier

Né le 7 octobre 1887 à Ruffey sur Seille.

Mort le 23 juillet 1917, à l'aube de ses 30 ans, en mission de reconnaissance sur le front de Champagne.

Incorporé au 42^e RI le 12 mars 1915 à la 11^e compagnie du 3^e bataillon

Soldat de 2^e classe le 12 mars 1915

Caporal le 1 septembre 1915

Sergent le 1 janvier 1916

Adjudant le 29 mai 1916

Sous-lieutenant le 3 mai 1917

Ses promotions rapides reflètent son courage, ses aptitudes au commandement mais aussi sa survie aux assauts car, dans ce laps de temps, le régiment a participé aux plus grandes batailles et renouvelé plusieurs fois ses effectifs pour compenser les pertes au combat.

Décoré de la médaille militaire le 28 mars 1916

Décoré le 21 janvier 1921 de la Légion d'Honneur et de la croix de guerre avec étoile d'argent à titre posthume pour ses actes de bravoure.

Gustave Henri JACQUIER est né le 7 octobre 1887 de François Adolphe et d'Hortense ROSET, cultivateurs à Ruffey sur Seille. Comme beaucoup d'hommes de sa génération, il voulait défendre la patrie et reconquérir l'Alsace et la Moselle perdues en 1871. Pourtant, appelé au service militaire au 42^e RI de Belfort en octobre 1908, il est réformé dès l'incorporation pour cause de pleurésie sèche (inflammation de la membrane des poumons). Il fait appel et après des contre-visites médicales, il est reconnu apte et il est de nouveau incorporé en octobre 1909. Il sera malheureusement réformé 5 mois plus tard pour imminence de tuberculose. Qu'à cela ne tienne, la loi de 1905 allège les conditions de recrutement et lui permet de s'engager pour la durée de la guerre, il rejoint ainsi le 42^e RI au Nord-Est de Paris le 12 mars 1915. Il est affecté à la 11^e compagnie du 3^e bataillon qu'il ne quittera plus.

Les batailles auxquelles le soldat Jacquier, a participé.

Dès septembre 1914, le 42^e RI est envoyé dans l'Aisne pour participer à la défense de Paris face à l'avancée allemande. Auréolé par ses faits d'arme dès août 1914 lors de la défense de la trouée de Belfort, le régiment a la réputation d'être teigneux au combat et est très apprécié par ses commandeurs. Gustave Henri Jacquier participe à cette bataille de l'Aisne dès le 15 mars 1915.

Le 6 juin 1915, c'est la bataille de l'Artois. Le 42^e RI est en première ligne à Villers Cotterêts et attaque. L'ennemi résiste, son artillerie hache les groupes d'assaut. A la fin de la journée, le régiment a perdu près de 900 hommes.

Après un mois de préparation de l'offensive de Champagne, le 25 septembre 1915, le régiment monte à l'assaut de la côte 150 (les tranchées étaient numérotées). Au bout de 4 jours de



Jacquier



combats acharnés, le régiment a perdu 1650 hommes dont le caporal Jacquier qui a été blessé de 2 balles à la tête et au cou. Le drapeau du régiment sera décoré de la croix de guerre avec palme pour cette bataille et le caporal Jacquier sera cité au titre du régiment pour sa bravoure.

En janvier et février 1916, le régiment fait mouvement en direction de Verdun. Le 18 février, il est près du fort de Douaumont. C'est le début de la bataille de Verdun qui durera 10 mois. Il subit les attaques au gaz et se replie dans le secteur de Vaux. Le 28 février, le 42^e RI résiste aux assauts et la 11^e compagnie (où sert le sergent Jacquier) parvient à les repousser et fait même 55 prisonniers Allemands. Le 29 février, les positions du régiment sont bombardées. Au 1^{er} mars, le régiment a perdu 350 hommes. Il est relevé et rejoint Commercy. Le 28 mars, le sergent Jacquier est décoré de la médaille Militaire. Le régiment retourne dans le secteur de Vaux début mai et subira une nouvelle attaque Allemande dont l'artillerie utilisera des obus de 380 mm. En 8 jours, le régiment perd encore 350 hommes. Le 29 mai, Le sergent Jacquier est promu adjudant.

En juillet, le régiment fait mouvement vers Suzanne (au sud de Reims). C'est le début de la bataille de la Somme. En 15 jours de combat, le régiment perd 600 hommes. Le 14 septembre, il est de retour dans les tranchées et résiste aux attaques allemandes et perd 250 hommes. Les faits d'armes des 42^e et 35^e RI sont cités par le commandement. Le 29 septembre, l'adjudant Jacquier est cité à l'ordre du régiment.

Le 16 avril 1917, le régiment attaque sur la voie ferrée et le canal face à Berméricourt. C'est le début de la bataille du Chemin des Dames. Les Allemands contre attaquent avec de l'appui aérien. Le régiment résiste mais perd 570 hommes. Nouvel assaut le 17 avril. Le régiment parvient à occuper Berméricourt mais doit se replier pour se réaligner sur la ligne de front. Au 19 avril, il a perdu 400 hommes de plus. Le 29 avril, le régiment est cité à l'ordre de l'armée. Il reçoit la fourragère le 8 mai pour ses exploits à Verdun (28 janvier 1916) et dans l'Aisne (29 avril 1917). Le 19 mai, l'adjudant Jacquier est promu sous-lieutenant.

Le régiment défile à Paris le 14 juillet puis fait mouvement dans le secteur de Suippes (entre Reims et Chalon sur Marne). Le 17 juillet 1917, le sous-lieutenant JACQUIER constitue le « groupe franc » de son bataillon dont il prend le commandement. Composé d'une dizaine d'hommes volontaires, ils ont pour mission de réaliser des reconnaissances dans les tranchées ennemis afin de trouver les failles du dispositif adverse et de recueillir du renseignement pour les attaques futures. Dans la nuit du 23 juillet, lors de l'une de ces missions, le sous-lieutenant JACQUIER est tué d'une balle dans la tête.

Son corps est enterré dans la nécropole de Somme-Suippes (cimetière militaire). Il sera ensuite rapatrié à Ruffey sur Seille dans le carré des morts de la Grande Guerre où il repose en paix.

Note : Les pertes subies comprennent les morts, blessés et disparus (certains sont encore enfouis sur les champs de bataille).

La Grande Guerre

La Grande Guerre débute le 28 juin 1914 par l'assassinat du couple héritier du trône austro-Hongrois par un jeune nationaliste Serbe. L'Autriche-Hongrie déclare alors la guerre à la Serbie. Le conflit balkanique dégénère en une guerre globale révélant les tensions stratégiques, politiques, économiques et coloniale de l'époque. Le 3 août 1914 l'Allemagne déclare la guerre à la France. L'armistice est signé le 11 novembre 1918.



A Ruffey, Il y a 50 ans, en 1975

En mars 1975 : Installation d'une cabine téléphonique

Le conseil accepte sur proposition du service d'exploitation des Télécommunications du Jura, le projet d'implantation d'une cabine téléphonique équipée d'un appareil à encaissement de taxe, sur le sol des voies publiques de la ville de Ruffey sur seille. Cette cabine sera déposée en 2013 lors de la réfection du parking « de la mairie ».



En septembre 1975 : Création d'un syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et le dépôt des résidus

Un groupe de travail a décidé :

- dans un premier temps, d'envisager la constitution d'un syndicat ayant pour objectif immédiat de rechercher et de déterminer des terrains susceptibles de recevoir des décharges contrôlées.

- dans un deuxième temps, d'étudier une solution provisoire pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des communes adhérentes à cet organisme en attendant la création d'un organisme élargi groupant les 12 communes du secteur de Lons Le Saunier.

Il y a 100 ans, en 1925

Election du maire et d'un adjoint : des avis partagés !

L'an mil neuf cent vingt-cinq le dix-sept mai à neuf heures du matin, les membres du conseil municipal de la Commune de Ruffey proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 3 et 10 mai se sont réunis dans la salle de mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 9 avril 1884.

Après ouverture de la séance, sous la présidence de Mr Nicolot Edmond Maire, MM les conseillers municipaux : Murtin Octave, Savoie Gustave, Nicolot Edmond, Boeuf Elisée,

Collet Marcel, Guillermin Julien, Henry Félicien, Jouans Marius, Pélissard Arsène, Guillermin Jules, Reverchon Jules, Colin Elisée, ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mr Nicolot Edmond, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Jouans Marius. Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 9 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION DU MAIRE :

	1 ^{er} scrutin	2 ^e scrutin	3 ^e scrutin
Votants	12	12	12
Suffrages exprimés	12	12	12
Majorité absolue	7	7	7
Nicolot Edmond	6	6	6
Savoie Gustave	6	6	6

Mr Nicolot Edmond étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DE L'ADJOINT :

	1 ^{er} scrutin	2 ^e scrutin	3 ^e scrutin
Votants	12	12	12
Suffrages exprimés	12	12	12
Majorité absolue	7	7	7
Boeuf Elisée	5	3	2
Pélissard Arsène	4	6	7
Savoie Gustave	3	3	3

Mr Pélissard Arsène ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé adjoint.

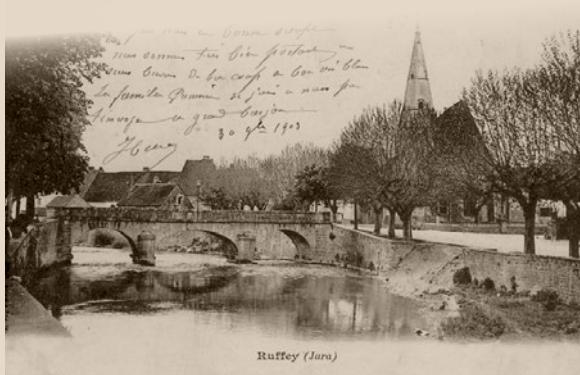
HISTOIRE DE PONTS



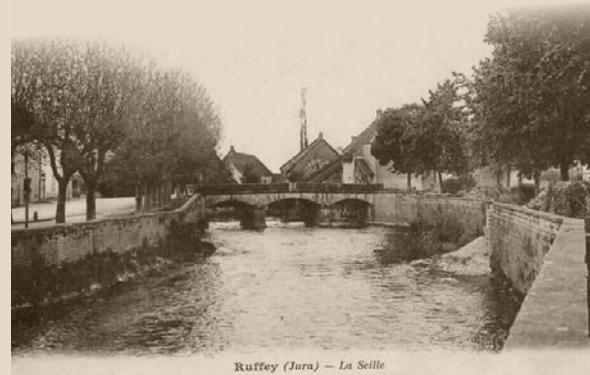
Avant 1770, Ruffey n'avait qu'un seul pont, en bois, à la place de l'actuel « Pont neuf » qui fait enjamber la Seille à la RD38.

Se plaignant du mauvais état de ce pont en bois, les habitants obtiennent la construction d'un nouveau pont. Sa construction débute en 1770 et il sera situé en face de l'église. C'est notre « vieux pont » actuel. Ce pont parvient jusqu'à nous aujourd'hui malgré les crues de 1876 et 1889.

L'ancien pont en bois perdure encore pendant un siècle. En 1876 il est remplacé par un joli pont en pierre à trois arches. Hélas, le 4 octobre 1935, il s'effondre lors d'une nouvelle crue de la Seille. Le pont en béton actuel est construit en 1937 et enjambe la Seille en une seule portée de plus de 20 mètres.



Pont de l'église



Pont de la RD38



REPÈRES CALENDAIRES 2025



23 mars - Les 10 km de Bletterans



10 Mai - Concert Mosaïque



12 Juillet - 24h cycliste de Bletterans



29 Septembre - Invention



23 Octobre - Tempête



1er Novembre - Marché du



Part à l'église par Lons Flûtes 30 juin - Pétanque de la Retraite Sportive de Bletterans



aire piscicole de la Seille



1^{er} Octobre - Présentation du diagnostic de l'église



samedi matin



30 Décembre - Repas des aînés

BÉNÉVOLES 2025

La traditionnelle journée citoyenne le premier samedi du mois d'avril a eu lieu sous un beau soleil.

Petits et grands se sont retrouvés pour finaliser le montage de la structure de jeux, peindre l'armoire à livre, débarrasser une cave de la mairie, entretenir les parterres de fleurs. Merci à tous !



BÉNÉVOLES 2025



Merci aux personnes qui s'investissent pour le village : entretien des parterres de fleurs, d'espace vert, réparations diverses (toiture, menuiserie, informatique, bricolage...) La vie de la commune n'est pas qu'une affaire d'élus bénévoles, ou des agents employés !



ÉCOLE

Structure pédagogique :

Directeur : Quentin PAROISSE.

PS-MS-GS : Aline AUGOYAT ; ATSEM : Marie REBILLARD. 24 élèves.

CP-CE1 : Quentin PAROISSE et Jérôme GARRET (décharge de direction). 18 élèves.

CE2-CM1-CM2 : Karine BERNASCONI et Mylène PETITJEAN (mardi). 23 élèves.

AESH : Céline MAITRE.

Enseignants rattachés à l'école (remplaçants) : Nicolas VESCOVI et Mégane BOURGEOIS.



Classe de GS/CP/CE1

Le 17 octobre 2025 c'était la journée Halloween à l'école. Nous sommes tous venus déguisés à l'école. Le matin nous avons préparé un goûter d'Halloween et l'après-midi nous avons défilé dans les rues du village.

Le 19 décembre 2025 c'était la journée de Noël à l'école. Le matin nous avons préparé des objets ou des gourmandises à vendre pour le marché de Noël du foyer. Pendant la récréation, nous avons vu qu'il y avait plein de cadeaux sous notre sapin. Chaque classe est venue ouvrir les siens nous avons plein de nouveaux jeux pour

la classe. Le midi, c'était le repas de Noël, à la cantine avec les enseignants de l'école. L'après-midi, nous avons regardé un dessin animé, en dégustant du pop-corn. A 16h30, nous avons présenté à nos familles, un petit spectacle de Noël. Puis nous avons eu la visite du Père Noël qui nous a distribué des papillotes et un cadeau chacun (livre). Les parents de l'APE avaient préparé des crêpes, une buvette et nous sommes allés prendre des photos avec le Père Noël.

Articles rédigés par les élèves de CP/CE1



Classe de CE2/CM1/CM2

L'année 2025 a été riche pour la classe des CE2/CM1/CM2 et notamment sur le plan sportif ! Chaque semaine, les élèves participent à des séances D'EPS (Education Physique et Sportive) qui les initient au plaisir de la pratique sportive et durant lesquelles, ils découvrent et pratiquent différents sports comme la danse, les jeux collectifs tel que le basket-ball, l'acrosport, la course à pied et les activités athlétiques. Plusieurs événements ont eu lieu cette année et ils ont permis de mettre en valeur toutes ces pratiques sportives essentielles au bien-être de chacun.

Le cross du collège du parc à Bletterans s'est déroulé le 11 avril. Les élèves de CM se sont préparés dès l'automne et ont effectué une course de 1000m (CM1) et 1800m (CM2) avec tous les autres élèves de CM des écoles du secteur de Bletterans ! Certains de nos élèves ne sont pas passés loin du podium !

Les rencontres sportives organisées en collaboration avec les écoles de Larnaud et de Villevieux ont eu lieu le 19 juin à Larnaud. Des équipes constituées d'élèves des 3 écoles ont participé à des challenges sportifs au cours de parties de jeu de Mölkky, de Ballon

prisonnier, de Béret et d'ateliers de lancers et de courses de relais. Cette journée a permis de nouer des liens entre futurs collégiens et a favorisé l'esprit sportif collectif.

La journée à Arlay le 27 juin, sur le thème de l'eau, a été l'occasion pour la classe de CE2/CM1/CM2 d'effectuer une randonnée pédestre le long de la Seille. Malgré la chaleur, les enfants se sont montrés courageux et résistants et le trajet aller-retour Ruffey-Arlay s'est déroulé dans la bonne humeur générale, chacun à son rythme !

Et enfin, au mois de septembre, les élèves de cycle 3 ont débuté un module d'apprentissage en cyclisme. Deux fois par semaine, ils venaient à l'école avec leur vélo et effectuaient des ateliers visant à en développer la maîtrise. Ce projet a pour objectif d'effectuer des sorties scolaires à vélo sur l'année à venir et inciter les enfants à utiliser davantage ce mode de déplacement.



Classe de Maternelle avec Mme Aline Augoyat

L'année 2025 a été rythmée par des projets variés et enrichissants qui ont permis de favoriser l'épanouissement des enfants par le jeu et l'activité.

Le 7 juin. Des chansons préparées tout au long de l'année ont été interprétées devant un public charmé par nos jeunes chanteurs.

Les élèves ont participé au prix des « incorruptibles maternelle », un concours littéraire pour développer le goût de la lecture et élire son album préféré parmi une sélection de 6 livres.

Afin d'améliorer l'aisance aquatique, les élèves de cycle 1 cycle 2 ont bénéficié de 8 séances de natation encadrées par un maître-nageur à la piscine de l'INSPEE à Lons-Le-Saunier. Le projet reconduit depuis plusieurs années, permet de renforcer la confiance en soi et la maîtrise des émotions dans l'eau. Les élèves développent des compétences aquatiques grâce à une familiarisation par le jeu.

Les enfants ont chanté au Ruff'Estival,

Le 19 juin, les élèves ont participé à une rencontre sportive avec les élèves de Larnaud et Villevieux. Des activités variées tels que des parcours, des lancés, des courses, des sauts ont été proposées.

Les élèves de cycle 1 et cycle 3 sont partis au Parc des oiseaux de Villars-Les-Dombes pour une très belle journée. Ils ont pu découvrir, dans une richesse paysagère, une diversité d'oiseaux ainsi que leurs caractéristiques. Nous avons été émerveillés par le spectacle des oiseaux en vol face à l'étang. Une magnifique sortie financée par l'association des parents d'élèves.

Les élèves ont réalisé un jeu de piste sur Arlay, au début de l'été, intitulé « A la recherche de l'eau ». Un parcours ludique dont la mission de chaque équipe était de chercher toutes les constructions qui évoquaient l'eau et la rivière et associer questions ou devinettes. Un pique-nique a été partagé avec les élèves de l'école d'Arlay à la Gravière.

En automne, dans le cadre de l'Union Sportive Bresse Maternelle, les élèves ont participé à une rencontre « Jeux de société » à Commenailles. Une variété de jeux permet d'habituer les enfants à suivre des règles et ainsi développer l'attention, la mémoire et l'esprit logique.

Pour terminer l'année, nous avons assisté au spectacle « Le père Noël a disparu » au Boeuf sur le toit à Lons-Le Saunier avec l'école de Chapelle-Voland. Nous avons apprécié les histoires de la conteuse accompagnée de son musicien et nous avons plongé dans la magie de Noël.



Service Périscolaire

L'accueil de loisirs périscolaire (matin, midi et soir) est géré par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.



Le Projet pédagogique :

À Ruffey-sur-Seille, l'accueil de loisirs périscolaire est un petit cocon où les enfants explorent, créent et grandissent en confiance. Cette année, notre projet pédagogique s'ancre résolument dans le concret : mettre les enfants au cœur de leurs choix, encourager l'autonomie à travers de petites missions du quotidien et leur offrir un vrai contact avec la nature. Les projets se veulent saisonniers : créations à partir d'éléments naturels ou de matériel de récupération, balades d'observation, ou encore installation d'espaces sensoriels et d'un mini-potager donnent du sens à leurs découvertes. Les enfants apprennent aussi à coopérer grâce aux jeux collectifs, se plongeant ainsi dans l'univers du jeu grâce à nos ateliers ludiques. Chaque temps d'accueil est un moment pensé pour leur bien-être. L'équipe met tout en œuvre pour créer un lieu où les enfants se sentent bien, valorisés, écoutés et surtout heureux de revenir chaque jour. Nous sommes attentifs à leurs idées et leur rythme est respecté. Chaque journée devient une petite aventure qui fait grandir.

Le Temps fort : La soirée rencontre créative

Le 5 décembre, l'accueil de loisirs s'est transformé en un véritable petit monde enchanté pour notre soirée rencontre créative. Cette soirée a permis aux parents de découvrir le quotidien de

leurs enfants, mais elle visait aussi à rassembler familles, équipe d'animation et école autour d'ateliers : créations de couronnes de Noël, décos à suspendre, boîtes à souvenirs, portraits et petites œuvres partagées. Un stand gourmand, en lien avec l'école, proposait crêpes, chocolat chaud et douceurs hivernales, ajoutant une touche conviviale à l'événement. Avec 33 enfants présents et une participation exceptionnelle des familles, ce moment a créé un véritable lien entre parents, enfants, école et accueil de loisirs : un temps de partage et de magie qui restera dans les mémoires.

L'équipe est composée de :

- Laura Normand animatrice référente pour le groupe des maternelles
- Denise Pouthier animatrice maternelles
- Millie Bulle animatrice référente enfants à besoins spécifiques
- Maëva Talpin animatrice pour enfants à besoins spécifiques (vendredi soir)
- Delphine Grandjacques animatrice élémentaires
- Lydie Bardet gestion de l'office de restauration
- Cindy Dagas responsable de l'accueil de loisirs

Pour tout contact : peri.ruffey-sur-seille@bressehauteseille.fr

Tel : 06 43 52 98 85



LE FOYER RURAL DE RUFFEY SUR



Ce sont, cette année, treize membres qui animent votre foyer rural. Béatrice et Frédérique ont rejoint le collectif. Comme l'an passé, le fonctionnement est collégial, sans président. Voici donc la nouvelle équipe :

Béatrice ARTUS, Marion ARTUS, Romain BONNET, Julien FERNANDEZ, Frédérique GAUTIER, Sébastien GREUSARD, François MARECHAL, Marc MUTTONI, Sylvie MUTTONI, Nicolas PERZO, Evelyne PETIT, Daniel THOUVENOT, Nadine VILLERET.

Un immense merci à

Magali Chansard pour son investissement lors des trois années passées au sein du CA.

Nos animateur-trices bénévoles pour leur engagement sans faille, les activités ne pourraient fonctionner sans elles-eux : Denis Brusa pour la pétanque, Evelyne Rongier pour la randonnée, Nathalie Ecochard pour la danse, Isabelle Dumont, Mélissa Jeanjacques, Angèle Jouille, Yvelyne Rousset, Mireille Thouvenot pour la bibliothèque.

Nos animatrices rémunérées, Florence pour la gym, le step et le piloxing et Ludivine pour le yoga. La qualité de leur travail engendre une affluence record à leurs cours et tout le monde s'en réjouit !

Téléthon

Une fois de plus, vous avez répondu présent-es pour ce repas de solidarité. 120 couverts ont permis de lever la somme de 1080 € au profit de l'Association Française pour la Myopathie.

Une année malheureusement sans vide-grenier

La décision a été dure à prendre mais la météo du jour ne nous a pas donné de regrets. Rendez-vous en septembre 2026 sous un grand soleil.

SEILLE

Bat' Macadam

Le groupe de percussions Bat' Macadam nous a régalaés à l'occasion de sa dernière répétition dans notre village : un beau moment de convivialité dans la douceur estivale, toujours dans une ambiance familiale et conviviale.



Le Ruff'estival fait grand bruit !

Nous avons fêté cette année la dixième édition de notre festival musical qui est maintenant bien implanté dans le paysage bressan-jurassien. Tellement bien implanté que, cette année, le Ruffestival s'integrera dans la programmation des 10 ans de FRAKA (programme culturel itinérant dans le Jura), suite à la demande de notre fédération départementale. De belles surprises vous attendent du 2 au 7 juin ! De la nouveauté mais toujours dans une ambiance familiale et conviviale.



Chants d'étoile

Beaucoup de talent, de tendresse, d'amour et d'humour aussi ont conquis le cœur des spectateurs qui sont repartis les yeux pleins d'étoiles, tellement surpris, pour certains, par ces artistes qu'ils viennent découvrir et dont on ne parle jamais.

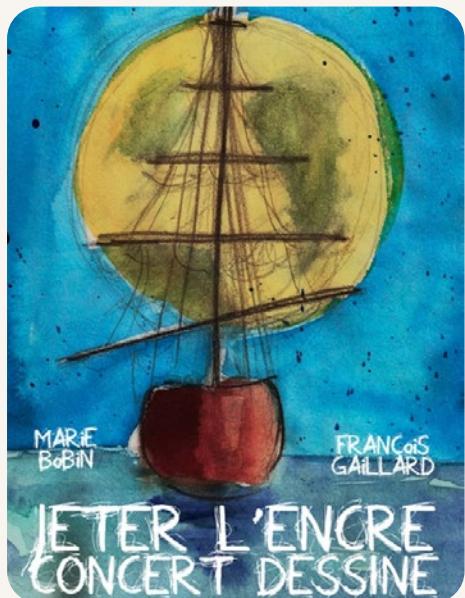
Un immense MERCI à Nadine qui nous a ouvert la porte de La Grange tout spécialement pour Govrache pour qui on a dû refuser des entrées. A cette occasion nous avons pu faire le bonheur de deux personnes en situation précaire pour qui la culture est souvent hors de portée (et qui ont pu en faire profiter leurs copains).

2026 s'annonce, un peu plus léger : 4 concerts, mais quels concerts !

Samedi 21 Février à 20h30

Marie Bobin et François Gaillard

Avec « Jeter l'encre » vous invitent à prendre la mer avec leur magnifique concert dessiné qui fait écho à la mer, bien sûr, mais aussi à la planète : Marie Bobin est aux pinceaux, François Gaillard est au chant, au piano, flûte traversière, accordéon.



Dimanche 26 Avril à 18h

Jérémie et Benjamin Bossone « Cherokee rose »

On s'arrache déjà les places pour eux, un conseil : réservez ! Cherokee Rose est un album cinématographique et débordant d'humanité. A fleur de peau, à fleur de monde. Inclassable. A la croisée de Brel, Eminem, Bob Dylan, Kavinsky, Wagner... Un spectacle qui, croyez-moi, vous remue au plus profond de vous-même. On se souvient.

Samedi 20 Juin à 20h30

Claud Michaud

Une voix grave, ronde et charnelle, celle de Claud Michaud. Grand, souriant, doté d'une voix de stentor qu'il module avec finesse, fruit d'un long travail. Richard Desjardins dira de lui : « À part Félix lui-même, jamais un homme n'a chanté Leclerc aussi bien que Claude Michaud. »

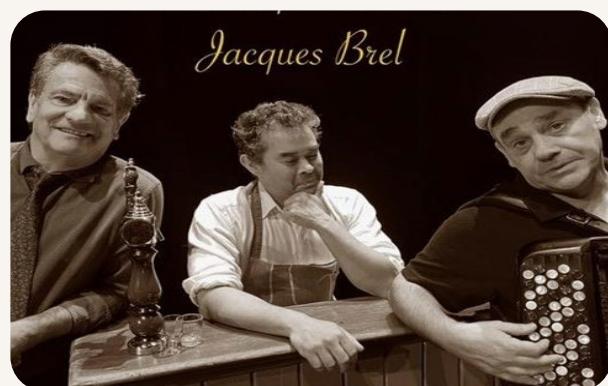
En parallèle, Claud fait aussi résonner Brassens, Bertin, Tachan, Ferré et d'autres grands de la chanson et de la poésie.

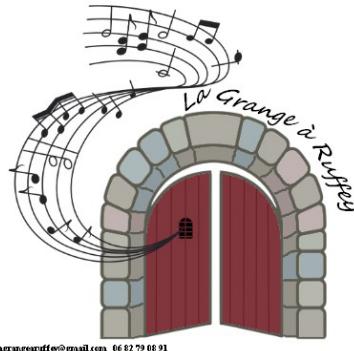


25 Septembre à 20h30

Dominique Babilotte, « Ami remplis mon verre »

Patrick Fournier à l'accordéon, Eric Richard au piano et Dominique Babilotte au chant, mettent en scène et interprètent dix-neuf chansons de Jacques Brel. De Mathilde à Jaurès, des Bonbons à Amsterdam, dans un décor de bistrot, cher à l'artiste, les trois complices parcourent un peu de l'histoire de Brel à travers ses propres chansons : ses amours, ses amitiés, ses révoltes. Une approche fidèle et respectueuse jouée avec virtuosité. Il y aura sans doute beaucoup d'émotions et de nostalgie sur ces chansons très connues mais reprises avec brio et sincérité. Le grand Jacques viendra nous faire un clin d'œil par le truchement du grand Dominique Babilotte qui fera renaître l'artiste !





lagrangeauffrey@gmail.com 06 82 79 08 91

La Grange à Ruffey

Après une année 2025 où 4 artistes féminines sont venues faire vibrer les pierres de La Grange, l'année 2026 vous réserve une belle surprise !

Venez déguster la nouvelle cuvée de La Grange, le nouveau millésime aura des notes fruitées, savoureuses, joyeuses et pétillantes !

Toute l'équipe de La Grange (Clémence, François, Géraldine, Magali, Nadine, Pierre) vous souhaite le meilleur pour cette année 2026 !



Une fois par mois, pour le plus grand plaisir de tous, le Bar'uff vous ouvre ses portes :

Le premier vendredi de chaque mois de mai à septembre à partir de 18h !

Nous souhaitons avec ce bar associatif rassembler les habitants de Ruffey autour de moments de convivialité avec boissons, petite restauration maison, jeux divers, discussions... en toute simplicité !

2026 à La Grange

Nous vous proposerons aussi bien sûr pour cette année des spectacles variés, toujours dans le même esprit : entrée au chapeau (le prix ne doit pas être un frein !) et notre pot pour une fin de soirée conviviale !



Kissé
Dimanche 3 mai à 18h
Chanteur et multi-instrumentiste, Kissé livre un set solo puissant et sensible mêlant soul, hip-hop, pop et reggae.



Racines bleues
Samedi 30 mai 20h30
Migration comtoise, errances des âmes et Blues de la Comté. Un spectacle onirique et virtuose proposé par Jean-Michel Trimaille.



Yack
Dimanche 28 juin à 18h
Puissant mélange de chanson, folk et électro, pour une musique intense portée par des textes qui marquent les esprits.



Pourceaugnac
Mercredi 29 juillet 20h30
Avec Monsieur de Pourceaugnac, pièce de Molière aussi drôle que cruelle, les spectateurs sont complices des tours joués. Tout autour d'un tréteau de bois, le public découvre les mascarades qui se préparent et les coulisses du spectacle qui se dévoilent.



Léonne
Samedi 29 août
Trois voix féminines qui s'unissent pour chanter la vie, la nature, les rencontres, les cris du cœur et du corps. Une bulle de douceur, de poésie et de sensualité à partager sans modération.



L'APE des P'tits Ruffeysiens

L'Association des Parents d'Elèves les "P'tits Ruffeysiens" poursuit son engagement aux côtés de l'école afin de soutenir les projets pédagogiques et de contribuer activement à la vie scolaire.



À ce jour, l'APE compte 31 membres, réunissant des parents bénévoles investis et mobilisés pour accompagner les actions de l'école et proposer des projets bénéfiques à l'ensemble des élèves.

L'association joue un rôle majeur dans le financement des sorties scolaires, et notamment dans le projet de classe découverte de trois jours à Lyon, qui aura lieu en juin 2026. Ce type de projet représente un coût global important ; l'implication de l'APE est donc indispensable afin de réduire considérablement la participation financière qui serait autrement demandée aux familles, et de permettre au plus grand nombre d'enfants d'y prendre part. Cette année, près de 3 000€

seront ainsi consacrés au financement de la classe découverte ainsi qu'à la sortie de fin d'année de la classe de maternelle. Parallèlement, l'APE poursuit ses actions traditionnelles à destination des enfants, telles que la fête de Noël de l'école, l'incontournable chasse aux œufs, ou encore la kermesse, des moments forts de la vie scolaire particulièrement attendus par les élèves et leurs familles. Dans une volonté d'ouverture au village, l'APE s'est également mobilisée aux côtés du foyer rural de Ruffey sur Seille, notamment lors du marché de Noël, en soutien aux actions locales. Ces initiatives montrent que de nombreuses personnes souhaitent s'impliquer et soutenir l'école, même en étant extérieures à celle-ci. Ainsi, pour celles et ceux qui le

souhaitent, il est possible de contribuer au projet de classe découverte des élèves du CP au CM2 en déposant un petit don dans la cagnotte mise à disposition à l'épicerie de Ruffey sur Seille, dédiée à cet effet.

Au-delà de l'aspect financier, l'APE contribue également à l'animation de la vie scolaire, en favorisant les échanges entre les familles, l'école et la commune, dans un esprit de solidarité et de convivialité. Elle poursuit son engagement avec la même volonté : soutenir les projets de l'école, accompagner les équipes éducatives et permettre aux enfants de vivre des moments riches en découvertes et en souvenirs.



Solida'Ruffey

Solida'Ruffey est une association ruffeyenne engagée en faveur de la solidarité, fondée sur le partage, le don et le troc. Son action est avant tout locale, afin de répondre aux besoins concrets des personnes dans le besoin, tout en restant ouverte à des élan de solidarité nationale ou internationale en cas d'urgence.



Une année 2025 riche en actions solidaires

L'année 2025 a confirmé l'utilité et la pertinence de Solida'Ruffey sur le territoire.

- Les ouvertures de la boutique solidaire « Le Sésame ouvre-toi », à la salle des fêtes et en extérieur rue de la Halle, ont rencontré un vif succès, révélant à la fois des besoins importants et un véritable élan de solidarité. Ces actions s'inscrivent aussi dans une démarche écologique, visant à réduire la surconsommation et les déchets.

- Plusieurs concerts solidaires ont permis d'apporter un soutien financier à des personnes en difficulté, notamment Nathalie Cagne pour l'acquisition de matériel lié au handicap, ainsi qu'aux Restos du Coeur.

- Une conférence de Caroline Moireaux a invité le public à découvrir d'autres pays et d'autres modes de vie, dans un esprit d'ouverture et de partage.

- Des dons solidaires ont été réalisés au profit de causes internationales : 60€ pour Mayotte et 50€ pour le couscous solidaire en faveur de Gaza à Lons-le-Saunier.

Des projets pour 2026

L'association entend poursuivre et développer ses actions :

- Continuer les ouvertures de la boutique « Le Sésame ouvre-toi ».
- Organiser de nouveaux concerts solidaires, dont celui de Gilles Amey chantant Maxime Le Forestier le 28 mars, avec des aides destinées à des personnes en situation de handicap.
- Poursuivre la quête vers une consommation plus vertueuse, responsable et respectueuse de la nature, en encourageant le réemploi, la réduction des déchets.
- Et... plein de surprises à venir !

Dons, bénévolat et besoins

Solida'Ruffey collecte des dons chaque mercredi de 18h à 18h30, ou sur rendez-vous. Les dons acceptés : vêtements en bon état, vaisselle, petits électroménagers, petits meubles, jouets, jeux, livres, ainsi que vieux livres,

journaux, revues et bouchons à recycler. L'association est également à la recherche d'un local, en prêt ou à petit loyer, pour installer une boutique solidaire à Ruffey-sur-Seille ou dans les communes voisines. Elle recherche enfin des bénévoles, disponibles une heure ou plus, selon leurs possibilités.

Remerciements

Solida'Ruffey remercie chaleureusement les visiteurs, les Ruffeyens, l'ensemble des bénévoles, ainsi que la commune de Ruffey-sur-Seille, pour leur soutien et leur aide précieuse.

**Président : Alain LAPLAGNE
Trésorier : Florent LAPLAGNE
Secrétaire : Corinne DARUL
Téléphone : 07 71 59 05 55
mail : solidaruffey@lilo.org
Facebook : Solida'Ruffey**



En forêt

25 affouagistes sont inscrits cette année pour les houppiers parcelles 6 et 7 à Bard (au Couvent) et pour les modernes des parcelles 11 et 16 à la Grange Bedey (en Troussant). Nous tenons à remercier Michel, Pascal, Christian V. et Gérard toujours présents pour mesurer, numérotter et estimer les houppiers et les bois destinés à l'affouage.

Lors de la vente de novembre, nous avons vendu 37 m³ de bois divers : charme, tremble, érable, merisier acheté par Manzoni au prix de 44€ le m³ et 42 m³ de chênes achetés par la scierie de Falletans à 192€ le m³. Une autre vente aura lieu fin janvier. Nous y présenterons 28 m³ de chênes rouges et 64 m³ de chablis (chênes déracinés) issus des bois de Bard.

Les deux hectares coupés à blanc dans la parcelle 6 seront replantés en chênes sessiles et d'autres essences à définir avec l'ONF et la commission forêt. C'est à réfléchir vu les conditions climatiques constatées ces dernières années. Il est également prévu de remettre les numéros de parcelles vieillissantes ou disparues au fil des années.

ACCA de Ruffey

L'ACCA compte actuellement 42 chasseurs dont un jeune permis : Louis.

2026 sera une année de renouvellement du conseil d'administration dans les ACCA du Jura. En effet, leurs membres sont élus pour 3 ans. Comme je l'ai annoncé lors de la dernière Assemblée Générale en mai dernier, je ne me représenterai pas au sein du bureau. En effet, il est temps pour moi de passer le relais. Je suis en place depuis 12 années : deux années de secrétariat et dix années de présidence. Je serai toujours présent auprès de mes successeurs pour un conseil ou un coup de main. Je tiens à remercier tous les chasseurs qui m'ont fait confiance pendant toutes ces années. Je remercie également tous les membres qui s'investissent lors des manifestations et pour les différents travaux nécessaires au bon fonctionnement de notre société.

Notre trésorerie se porte bien, ce qui nous a permis d'équiper notre cabane : chambre froide, piano, congélateur, réfrigérateur. Merci également à Michel qui nous a préparé notre paëlla de septembre.

Sur le plan de chasse à cette date : 6 lièvres, 9 chevreuils et 6 sangliers ont été prélevés à Ruffey.

Le Président, Chistian Boisson





Sur le secteur de Bletterans, l'ADMR est active depuis plus de 60 ans. L'association locale, adossée au réseau national, intervient sur 17 communes. Elle propose divers services :

- Aide à la personne
- Accompagnement du handicap
- Entretien du cadre de vie
- Aide aux courses
- Livraison de repas
- Téléassistance



Don du sang

Six collectes de sang sont organisées par an à la salle des fêtes de Bletterans. La salle est préparée par les 28 bénévoles de l'amicale du don de sang de Bletterans.

Après s'être inscrit, le donneur, âgé entre 18 et 70 ans, est reçu par un médecin puis est dirigé vers une infirmière pour le don :

En partenariat avec le Lions Club, l'ADMR de Desnes poursuit l'opération "Fil d'Ariane". Elle consiste à déposer une petite boîte dans la porte du réfrigérateur contenant une fiche avec les renseignements médicaux de la personne. L'objectif est de fournir rapidement des informations parfois vitales aux services d'urgence (pompiers, SAMU) lorsque ceux-ci interviennent au domicile des personnes.

Pour tout renseignement concernant ce dispositif, contactez l'association locale ADMR de Desnes au 03 84 85 18 15.

L'ADMR du Jura ouvrira au printemps 2026 sa première résidence pour seniors autonomes « Maison de la Vallière » à Lons le Saunier. Elle comportera 10 chambres où les locataires pourront bénéficier d'espaces communs libres tels que cuisine, salle à manger, salons ou jardin.



l'ensemble dure entre 30 et 45 minutes selon la fréquentation. L'équipe de bénévoles a à cœur de proposer à chaque donneur un véritable plateau repas avec entrée, plat, fromage et dessert.

En ce qui concerne le don de sang total, les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois sur

l'ADMR de Desnes intervient sur Ruffey auprès de :

- 14 personnes avec prise en charge représentant 1325 heures de travail,
- 7 personnes sans prise en charge représentant 187 heures de travail,
- 4 personnes bénéficiant de la téléassistance
- 5 personnes bénéficiant de la livraison de repas (799 repas sur l'année).

Deux bénévoles sont à votre disposition :

- Martine Prély (06 72 90 14 83) : bénévole de proximité qui intervient pour la constitution ou l'actualisation des dossiers et la distribution des plannings et factures chaque fin de mois ;
- Odile Porteret qui intervient sur le programme MONALISA (MObilisation NAtionale contre l'Isolement Social des Agés) pour lequel, il convient de contacter la Fédération de l'ADMR à Lons le Saunier au 03 84 47 26 31.



un an, les femmes 4 fois. Une poche de sang a une contenance de 440 ml : l'usage est de dire qu'elle peut sauver 3 vies.

Une note sportive pour l'année à venir : les bénévoles vous invitent à participer à la marche départementale du don de sang organisée à ARLAY le 14 juin 2026. Trois circuits seront proposés : 6, 12 et 18 km et avec restauration sur place possible.

Les collectes de Bletterans pour l'année 2026 :

Janvier	Mars	Mai	Juillet	Septembre	Novembre
Jeudi 22	Jeudi 26	Jeudi 21	Jeudi 30	Jeudi 24	Jeudi 19

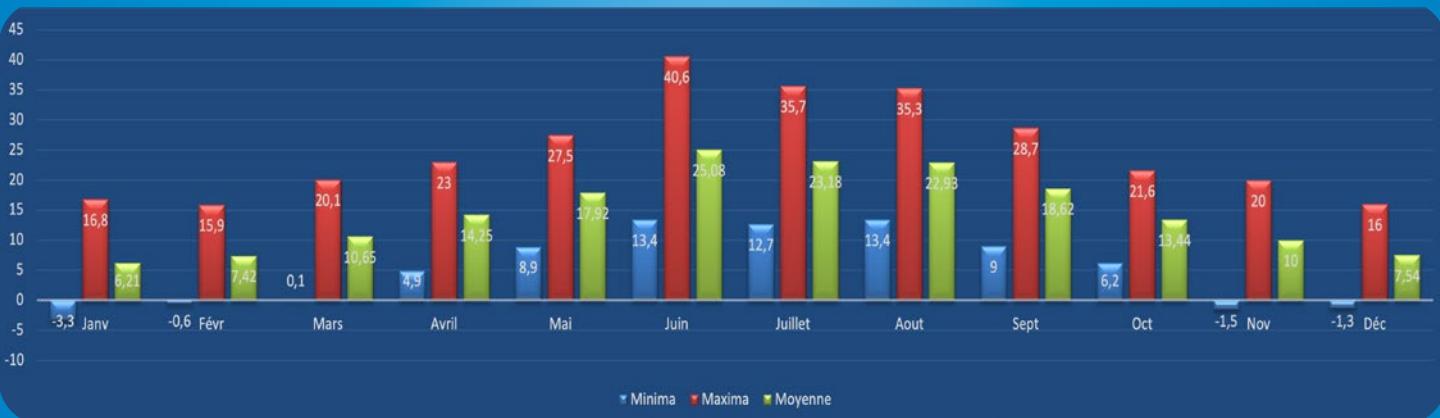
MÉTÉO

Quel temps en 2025?

Températures

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Minima	-3,3	-0,6	0,1	4,9	8,9	13,4	12,7	13,4	9	6,2	-1,5	-1,3	-3,3
Maxima	16,8	15,9	20,1	23	27,5	40,6	35,7	35,3	28,7	21,6	20	16	40,6
Moyenne	6,21	7,42	10,65	14,25	17,92	25,08	23,18	22,93	18,62	13,44	10	7,54	14,8

Relevés de l'année 2025 effectués par Jean ROMAND, à 40 cm du sol sans abri (depuis 1975)



Précipitations

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Pluie (mm)	116	47,9	62	93,6	59,7	74,8	58	86,5	121,6	105,5	153	50,5	1029,1
Jours de pluie	13	8	7	9	9	6	10	10	15	9	12	6	114



2025 a été une année chaude et assez humide.

Une grande tempête (presque un mini cyclone) en juillet a provoqué quelques désordres dans le village de Ruffey mais a dévasté un couloir incluant notamment la commune de Chaumergy qui a subi de lourds dégâts.



RÈGLES DE CIVILITÉ

Même si la vie est calme la plupart du temps, des incivilités ont encore lieu.

VOICI POUR RAPPEL QUELQUES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE :



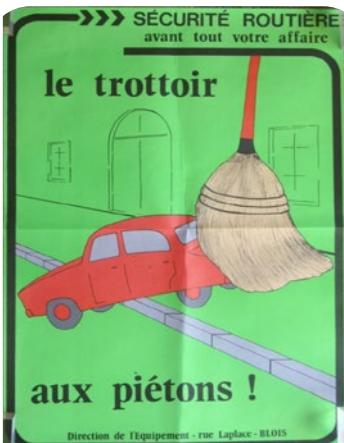
RR.A. 39-7049_06_18-001

Arrêté n° 39-019-06-18-001
réglementant l'emploi du feu dans le
département du Jura

FEU

Un particulier
n'a pas le droit de brûler ses
déchets (même les déchets
végétaux).

Tout feu en extérieur est
donc interdit



Stationnement :

**Ce n'est pas
sur le trottoir !**

Pour la sécurité des piétons, il est interdit de stationner sur le trottoir : utilisez votre cour ou un emplacement public réservé à cet effet, même s'il faut marcher quelques mètres.

COMMENT TRIER MES DÉCHETS ?



Tri des déchets :

Les déchets, c'est avant tout une responsabilité personnelle !

Le 26 août dernier, le SICTOM a inspecté en détail un lot de poubelles de Ruffey.

Les erreurs observées dans le bac bleu sont :

- Présence de sacs
- Présence de mouchoirs ou d'essuie tout
- Présence de verre



A METTRE DANS LA POUBELLE BLEUE :

Les emballages, en vrac !
(on peut empiler les emballages de même nature mais ne pas les mettre dans des sacs !).

A RETENIR

- La poubelle bleue pour tout ce qui est emballage
- Le composteur individuel pour ses bio-déchets
- La poubelle grise pour tout ce qui est destiné à être brûler
- Le bac à verre
- Le retour des piles usagées dans le bac prévu
- La déchetterie

Bruits de voisinage :

choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !

Ils sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 13 mars 2012.

L'article 6 stipule : Les travaux, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- les jours de semaine (lundi au samedi) : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Animaux domestiques

L'arrêté municipal du 13 octobre 2021 précise les règles concernant l'identification, la divagation, les déjections et les nuisances sonores des animaux domestiques.

- La commune a posé des panneaux explicites concernant les déjections canines. Merci d'être vigilant pour éviter aux enfants de jouer dans les crottes de chiens.
- L'identification des animaux domestiques (chiens et chats) sont obligatoires. Une adresse et un numéro de téléphone sur un collier permettent facilement de vous rendre votre animal de compagnie s'il est trouvé sur la voie publique.
- Merci de prendre toutes les mesures nécessaires (colliers anti-aboiements etc.) pour éviter les aboiements d'un chien en l'absence de son maître.



Urbanisme 2025

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES EN 2025

DE FINANCE Marion :

installation d'un panneau solaire et d'une sortie de cheminée en toiture. (13/01/2025)

DUQUESNOY David :

ajout d'une fenêtre sur une façade. (23/01/2025)

MARCHAL Antoine :

construction d'un abri de jardin en résine de 8,5 m² derrière la maison. (28/01/2025)

GREUSARD Sébastien :

construction d'une piscine de 7m x 4m sans canalisation enterrée ni local technique. (28/01/2025)

RENARD Philippe :

installation de 12 panneaux photovoltaïques. (4/03/2025)

Les jardins de Ruffey BOURDENET Matthieu :

construction d'un tunnel maraîcher. (5/03/2025)

DACLIN Isabelle :

installation de 12 panneaux photovoltaïques. (11/03/2025)

MARCHAL Antoine :

pose d'une pergola bioclimatique de 9m². (25/03/2025)

COMBI Daniel :

pose de menuiseries aluminijum brun en remplacement des menuiseries existantes. (25/03/2025).

MERCIER Philippe :

construction d'une piscine octogonale hors sol en bois d'une longueur de 7,11m et de 4m de large avec échelle bois. (20/03/2025)

CCBHS :

pose portail acier à 2 vantaux. (25/04/2025)

MICHARD Isabelle :

changement d'une fenêtre. (02/06/2025)

PRELY Gérard :

installation de 8 panneaux photovoltaïques. (08/04/2025)

POUTHIER Luc :

installation de panneaux photovoltaïques. (11/04/2025)

MICHAUD Alexandre :

ravalement de façades. (27/06/2025)

GASSON Eric :

installation de panneaux photovoltaïques. (22/04/2025)

RENARD Hugo :

rénovation de toiture. (30/04/2025)

ARBOGAST Aurélien :

installation de 9 panneaux solaires. (28/04/2025)

CHOLLEY Régis :

pose de volets roulants sur fenêtres existantes et changement d'une fenêtre à l'identique en PVC. (12/05/2025)

ROME Colette :

création d'une extension de 20m². (24/06/2025)

PERRIER MICHON Pascal :

pose de 24m² de modules photovoltaïques sur toiture. (16/05/2025)

PIRAT Cyril :

installation de 26,54m² de modules photovoltaïques sur toiture. (20/05/2025)

CITEA :

découpage de 7 lots constructibles et d'un terrain zone naturelle. (17/07/2025)

CHARLONNAI DESSOLY Valentin :

remplacement des menuiseries et modification d'une ouverture. (28/07/2025)

BONNOT Daniel :

installation de 9 panneaux solaires. (24/06/2025)

ROUSSELOT-PAILLEY François :

ouverture de fenêtre et isolation façade. (18/07/2025)

ROUSSELOT-PAILLEY François :

isolation et ravalement de la façade. (18/07/2025)

SCHORI Alain :

changement de porte d'entrée. (11/07/2025)

FACHINETTI Isabelle :

création et modification des menuiseries et création d'un garage 36m². (04/09/2025)

BUCKET Valéry :

pose d'une pergola bio climatique. (26/08/2025)

MERCIER Philippe :

construction d'une piscine de 7m x 3m, liner gris avec margelles en pierre reconstituées. (01/09/2025)

QUERE Pascal :

création d'un accès voiture pour désenclavement, ouverture de mur et pose d'un portail. (16/09/2025)

BUCKET Valéry :

pose d'une pergola bio climatique. (29/09/2025)

LIONNET Valérie :

changement de 3 volets existants et pose de volets électriques. (03/10/2025)

PERNIN Patrick :

changement de 2 fenêtres en PVC. (13/10/2025)

BAUD Lauriane et RENARD Félix : réhabilitation de la couverture sur les 2 rampants, changement des menuiseries. (25/11/2025)

CARRARA Lionel :

réfection de toiture. (28/10/2025)

BUCKET Valéry :

création d'une piscine creusée en polyester de 8m x 4 m x 1,5m de couleur grise. (31/10/2025)

GENET Marc :

pose de volets. (07/11/2025)

BRISSWALTER Paul :

remplacement de la porte de garage. (18/12/2025)

JOUANS Charline :

pose de 2 fenêtres de toit. (02/12/2025)

RUFF'EPICERIE : autorisation de remplacement de la pose d'enseignes publicitaires pour le compte de Sté SCHIVER. (09/12/2025)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2025

COTTEZ Nicolas :

construction d'un appentis pour stockage de bois de chauffage. (3/02/2025)

NEUVILLE Nancy et SATORY Luigi :

construction d'une maison individuelle. (3/03/2025)

ROUFFIAC Guy :

rénovation d'une ancienne maison d'habitation reprise des façades pour finition propre. (19/06/2025)



ETAT CIVIL

Naissances

Charles Antoine RENARD
né le 30 janvier 2025 à Lons le Saunier

Paolo ROUSSELET
né le 10 mars 2025 Lons le Saunier

Lou Anaïs Paule RENAULT
née le 7 mai 2025 à Lons le Saunier

Nolan Christian David BROCARD
né le 23 juin 2025 à Lons le Saunier

Ilya Fanny Jonathana BUISSON
née le 19/11/2025 à Lons le Saunier

Millicent Manon Germaine MORET
née le 11/12/2025 à Lons le Saunier

Mariages

Véronique RAMEAUX et Jean-Claude JOUANS
célébré le 28 mars 2025



**Emilie LIZON
et Jason CHEVEAUX**
célébré le 27 juin 2025



**Manon BONIN
et Yoan NOUVELLOT**
célébré le 19 juillet 2025

Baptêmes républicains



Juliette Gabrielle VOMIERO
le 12 avril



Justine RENARD
le 30 août

PACS



**Margaux FEBVRE
et Pierre ROUSSELET**
le 03 février 2025

DÉCÈS

Yannick DELVAL (54 ans)
le 23 janvier 2025 à Ruffey-sur-Seille

Michelle RADAZ (86 ans)
le 10 février 2025 à Saint Aubin

Patrick BIENFAIT (69 ans)
le 2 mars 2025 à Ruffey sur Seille

Marie MONOT (née ESCUDEY)
le 03 février 2025

Jacques COURVOISIER (83 ans)
le 2 avril 2025 à Besançon

Chantal LOISY (64 ans)
le 10 avril 2025 à Lons-le-Saunier

Jean Marc GILLET (56 ans)
le 14 avril 2025 à Lons le Saunier

Christophe CLOUZEAU (56 ans)
le 1 mai 2025 à Les Neyrolles (Ain)

Lucienne LIONNET née BRUCHON (95 ans)
le 7 juin 2025 à Ruffey sur Seille

Dimitri MERMET (36 ans)
le 8 juin 2025 à Chaux des Crotenay

Nadine MOUILLOT née TURPIN (72 ans)
le 19 juin 2025 à Lons le Saunier

Marie MONOT (87 ans)
le 3 février 2025 à Etrechet (Indre)

Arlette PETOT née BARDET (88 ans)
le 05 aout 2025 à Lons le Saunier

Marie RODOT (96 ans)
le 17 aout 2025 à Dijon

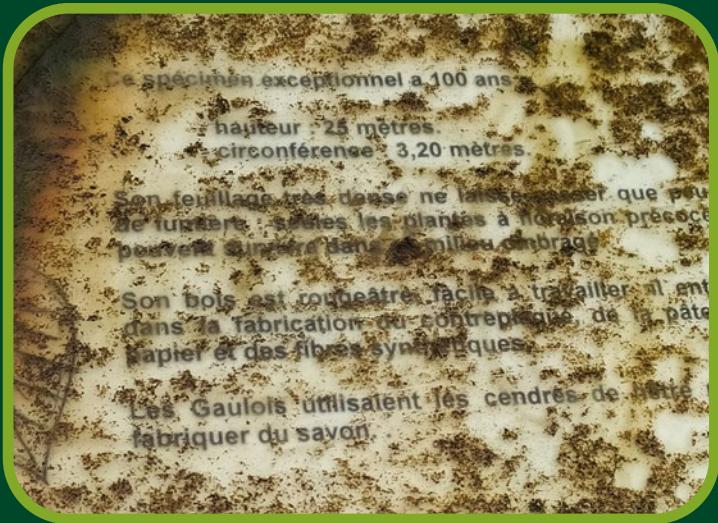
Ginette RAMEAUX née HENRY (87 ans)
le 22 aout 2025 à Ruffey sur Seille

Célestin ENES (82 ans)
le 5 novembre 2025 à Salins les Bains

Marie NEUVILLE (80 ans)
le 19 novembre 2025 à Lons le Saunier

Simone RAMEAUX née PIOTELAT (93 ans)
le 20 novembre 2025 à Pierre de Bresse

Chantal URBAIN née FOUGERET (76 ans)
le 28 décembre à Ruffey sur Seille



Hêtre, ou ne pas hêtre ...

